



Cahier des charges de
l'équipement
conforme aux recommandations de
l'Inspection Pédagogique Régionale de
l'Académie de Dijon
de juin 2004

Equipements pédagogiques
des espaces polyvalents de Technologie

Scie alternative

La scie alternative de maquettiste doit :

1. Être utilisable par un opérateur d'âge d'entrée au collège
2. Utiliser l'énergie électrique du réseau monophasé 220v/50 Hz
3. Être capable de découper des plastiques d'épaisseur de 40 mm maximum
4. Être mise en service manuellement
5. Disposer d'une table inclinable d'une largeur supérieure ou égale à 150 mm.
6. Autoriser un passage de 250 mm minimum entre la lame et son portique
7. Permettre sa fixation sur un établi.
8. Être conforme aux normes de sécurité en vigueur